

puyant loyalement les institutions établies du gouvernement et en reléguant à l'arrière-plan de l'avenir les nouveaux mouvements politiques qui ont pour but de renverser les systèmes reconnus de commerce et d'administration publique. Si nous devons sortir victorieux de l'agitation nationale, si nous devons édifier un Canada agrandi sur les assises que nous avons posées, si nous devons devenir en ces temps très critiques un peuple progressiste et prospère, nous pouvons le faire, seulement, en donnant la plus grande stabilité à nos institutions administratives, et en amenant le public à croire avec confiance que ce que le gouvernement fait pour l'édification de nos intérêts nationaux possède la garantie de stabilité et de sécurité contre les mouvements subversifs des rêveurs politiques.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, le débat est ajourné.

MESSAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI.

MOTION.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose: "Que Son Honneur le Président accuse réception et remercie au nom du Sénat du Canada Sa Majesté le roi, de son gracieux message."

La motion est agréée.

La séance est ajournée à trois heures de l'après-midi, demain.

SÉNAT.

Président: l'honorable JOSEPH BOLDUC.

Mercredi, 3 mars 1920.

La séance s'ouvre à trois heures de l'après-midi.

Prière et affaires de routine.

REVISION DU BILL DES SENTENCES.

Bill B. intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates."—(L'honorable M. McMeans.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL.

ADRESSE EN REPONSE.

Le Sénat reprend la séance ajournée le mardi 2 mars pour considérer la motion au sujet d'une Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable M. DANDURAND: Honnables sénateurs, je désire tout d'abord féliciter mon honorable ami (l'honorable M. Chapais) qui vient d'être appelé au Sénat pour y occuper le siège de la division de Granville. C'est avec plaisir et intérêt que j'ai suivi la carrière publique de l'honorable sénateur et ce privilège est dû au fait que nous sommes tous deux entrés à la même époque dans l'arène politique. Sa nomination est une preuve de la haute estime que les siens ont pour lui. Je dois avouer que le jour où dans notre province, un siège est devenu vacant, j'ai craint que le Gouvernement actuel ne connaissant pas la province de Québec, n'eût neuf chances sur dix de se tromper dans son choix.

Fort heureusement, le cabinet actuel avait, comme bien d'autres d'ailleurs, entendu parler de la splendide carrière de mon honorable ami et ils ne pouvaient n'en pas tenir compte. Si je ne me trompe l'honorable sénateur pour Granville, (l'honorable M. Chapais) aurait pu faire partie de cette Chambre il y a trois ans. La rumeur dit qu'à cette époque un siège lui fut offert, et qu'il le refusa parce qu'un portefeuille y était attaché. Si cette rumeur est authentique, je le félicite doublement d'avoir refusé de se soumettre à la condition qui était attachée à l'offre d'un fauteuil sénatorial, car la province de Québec a toujours refusé avec dédain d'être représentée dans ce gouvernement, faussement nommé: "d'union".

L'été dernier un journal raconta que sir R. Borden, qui naviguait sur les eaux du St-Laurent, dans la province de Québec, était en quête de collègues Canadiens-français. Je jugeai bon alors de faire savoir à sir Robert Borden la véritable raison de son fiasco (si tel était le but de son voyage), et j'écrivis alors sur ce sujet un article que je signai et que j'ai l'intention de placer sur les minutes de cette Chambre parce que je prétends qu'il représente non seulement mes propres vues, mais aussi celles de la province de Québec, sur cette fameuse question de la représentation de notre province dans ce soi-disant gouvernement d'union. Cet article fut publié le 12 août dans "Le Canada". Tous les membres de cette Chambre comprenant le français, je lirai l'article tel qu'il fut alors publié:

Sir Robert Borden et la province de Québec.

La Gazette affirmait récemment que sir Robert Borden désirait donner à notre province sa juste part de représentation dans son cabinet mais qu'il en était empêché par le fait des Canadiens français, qui avaient au scrutin de 1917, rejeté tous ses partisans. De même M. le sénateur L'Espérance avait dit au Sénat, durant la dernière session, que si les Canadiens